

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES

P r o c è s - v e r b a l

de la 65ème assemblée générale du vendredi 3 mai 1991

tenue à La Sagne

Présidence : Monsieur Raymond FROSSARD, Président

Le Président ouvre la séance à 18.00 heures, en la Salle de spectacles de La Sagne. Il se plaît à saluer la présence des personnalités suivantes :

M. Michel Von WYSS,	Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Intérieur;
M. Pierre-François VUILLEMIN,	Premier Secrétaire du Département de l'Intérieur;
M. André RUEDI,	Chef du Service des communes;
M. Armand SCHALLER,	Adjoint au Service des communes;
M. Jean-Gustave BEGUIN,	Président de la Commune de La Sagne;
M. Roger VUILLE,	Conseiller communal à La Sagne;
M. Michel GREMAUD,	Président de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel;
M. Frédy BOAND,	Membre de la même société et Président du Tribunal I du district de La Chaux-de-Fonds;
M. JACCARD,	Président de l'Association vaudoise des Secrétaires municipaux;
M. Claude DUTOIT,	Membre de la même association.

S'est excusé, Monsieur Jean-Marie Reber, Chancelier d'Etat, retenu par d'autres obligations.

Le Président remercie les Autorités communales de La Sagne pour leur accueil, ainsi que notre collègue, Denis Lüthi, qui s'est occupé de l'organisation de cette soirée.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Appel;
2. Procès-verbal de la 64ème assemblée générale du 11 mai 1990 à la Côte-aux-Fées;
3. Rapports : a) du Président,

- b) du Caissier,
 - c) des Vérificateurs.
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs;
 5. Mutations;
 6. Modifications des art. 11 et 12 des statuts;
 7. Elections statutaires :
 - a) d'un Vice-Président,
 - b) du Représentant du district de Boudry,
 - c) du Représentant du district du Val-de-Ruz;
 8. Nomination d'un membre honoraire;
 9. Fixation de la cotisation 1991
Proposition : Fr. 50.-- membre actif,
(repas compris)
Fr. -.-- membre honoraire, non actif,
Fr. 10.-- membre libre,
Fr. 20.-- membre soutien;
 10. a) Communication du lieu de l'assemblée générale de 1992;
b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant;
 11. Divers.

1. APPEL

Membres présents : 57
Membres excusés : 43
Membres non excusés : 3

2. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la 64ème assemblée générale ordinaire du 11 mai 1990, à La Côte-aux-Fées, a été adressé à tous les membres, il n'est donc pas lu.

Aucune remarque ou objection n'étant formulées à son sujet, il est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORTS

a) du Président

" L'assemblée de ce soir met un terme à ma seconde année de présidence et je vais donc vous faire part, de ce qu'a été, durant l'année écoulée, les principales activités de notre société et du

comité en particulier.

Même si le volume des affaires traitées cette année-ci a été quelque peu inférieur, en raison principalement de maladie et d'accident du Président, le bilan de l'exercice 1990-91 est toutefois satisfaisant. Le rythme de croisière est pris par le comité puisque celui-ci a pu enfin siéger dans sa composition complète, suite à la nomination, lors de la dernière assemblée générale, d'un nouveau représentant pour le district de Neuchâtel, en la personne de notre collègue Monique Calame, administratrice à Thielle-Wavre.

Compte tenu des raisons évoquées plus haut, le comité ne s'est donc réuni qu'à deux reprises, le 17 janvier 1991 à Marin-Epagnier et le 3 avril 1991 à La Sagne, plus une rencontre informelle, le 15 février 1991, à Marin-Epagnier, encore une fois, pour finaliser les textes concernant la modification des statuts qui vous est soumise ce soir. Deux représentations ont également été assumées, la première, le 28 septembre 1991 par le Président et le Caissier, à Granges-Marnand, à l'Assemblée générale de l'Association vaudoise des Secrétaires municipaux, la seconde le 26 avril dernier à Cortaillod, par le Président et son Vice-Président, à l'Assemblée générale des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel. Une rencontre a encore eu lieu, le 5 septembre 1990, au siège de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie, à laquelle assistaient le Directeur de cet établissement, Monsieur Alfred Zehr, de la Commune de Colombier et votre Président, ceci pour mettre au point un système de transmission des informations aux communes. C'est enfin avec une très grande tristesse qu'une délégation du comité s'est rendue aux obsèques de notre cher ami et collègue, Gérard Villat, administrateur communal à Môtiers, ancien Président de la société, enlevé à l'affection des siens, à la veille de la retraite, après une cruelle maladie. Nous réitérons ici à la famille de notre ami, notre très vive sympathie.

Nous vous informions, l'année dernière, que le dossier "personnes" avançait bon train, grâce en particulier à l'excellent travail fourni par la Commission ad hoc nommée à cet effet. Toutefois, depuis l'automne dernier, nous sommes sans nouvelles de l'Etat de ce dossier. Il semble en effet que le Centre informatique de l'Etat à d'autres priorités à traiter pour l'heure.

S'agissant maintenant de l'enquête sur les logements à laquelle votre comité avait vivement réagi, celle-ci a été abandonnée par le Service cantonal de la statistique, qui a obtenu l'autorisation par Berne de puiser, certains renseignements d'ordres généraux, dans le recensement fédéral.

Ensuite de l'acceptation en votation populaire de la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat, celle-ci porte ses effets dès le 1er janvier 1991. La principale nouveauté en est le droit à la retraite dès 62 ans pour tous les assurés avec possibilité de retraite dès 60 ans. Relevons toutefois, que tout cela a nécessité un relèvement des cotisations, qui seront donc pour l'employé de 8% et pour l'employeur de 11 %.

Telles sont donc, en grandes lignes, les principales activités du comité durant l'année écoulée.

En ce qui concerne maintenant l'avenir, votre comité souhaite ardemment s'occuper de nos apprentis, qui se trouvent être, présentement, les parents pauvres dans le secteur des employés de commerce, par le fait que les travaux des examens écrits ne concordent pas avec la formation qui leur est donnée dans nos administrations.

Des contacts ont dès lors déjà été pris avec le responsable de la Commission cantonale d'organisation des examens, afin que notre société puisse mettre sur pied des travaux écrits, à l'instar des autres branches du commerce, telles qu'assurances, banques, etc. Il est évident que la tâche sera ardue, mais nous pourrons compter j'en suis sûr, sur la collaboration des administrateurs ou employés experts aux examens, dont l'expérience nous sera fort utile.

Le comité se propose encore, durant cette année, de prendre contact avec le Département de Police, ainsi qu'avec le Service cantonal de l'assistance, pour tenter d'apporter certaines améliorations et simplifications dans le traitement des dossiers. C'est en effet en se rencontrant et en discutant que l'on parvient à solutionner les problèmes, tout en maintenant de bonnes relations avec nos partenaires.

Avant de conclure son rapport annuel, le Président tient à adresser ses vifs remerciements à tous ceux, qui durant l'année écoulée, l'ont secondé dans sa tâche."

b) du caissier

Le caissier, Jean-Claude Marti, nous donne lecture du résumé des comptes de l'année 1990-1991, qui bouclent par un bénéfice de Fr. 3.053.35, ce qui porte la fortune de la société à Fr. 21.650.65.

c) des vérificateurs

Nos collègues Anne-Marie Buchs, de La Chaux-du-Milieu, et Francis Fivaz, des Ponts-de-Martel, ont procédé en date de ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus exacts et bien tenus. Ils recommandent donc à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

4. DECHARGE AU COMITE, AU CAISSIER ET AUX VERIFICATEURS

Le Président met en discussion les différents rapports qui viennent d'être lus. La parole n'étant pas demandée, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité et décharge en est donnée à leurs auteurs.

5. MUTATIONS

Ont demandé leur admission :

BANYAI	Gyöngui	Noiraigue
BOBILLIER	Pierrette	Travers
BOREL	Sandro	Les Planchettes
CLOTTU	Mario	Cornaux
HAUSELMANN	Charlotte	Cortailod
JAVET	Bernard	Colombier
MONNIER	Nadine	Chévard St-Martin
NEUHAUS	Anita	Cortailod

NIKLAUS	Anne-Lise	Cortaillod
PAROZ	Jean-Marc	Cortaillod
PETITPIERRE	Alain	Cernier
WYSSMULLER	Corinne	Vaumarcus
RIBAUZ	Marylène	Bevaix

Ont démissionné :

COMTESSE	Sylvia	Vaumarcus
HALDIMANN	Jacques	Cortaillod
MAIRE	Daniel	La Côte-aux-Fées

Sont décédés :

SCHORDERET	Alfred	Auvernier
VILLAT	Gérard	Môtiers

L'assemblée ayant entériné ces mutations, l'effectif de la société se présente de la manière suivante :

Membres actifs	103
Membres honoraires actifs	8
Membres honoraires non actifs	10
Membres libres	2
TOTAL DES MEMBRES	123

6. MODIFICATIONS DES ART. 11 ET 12 DES STATUTS

Le Président déclare que pour lui, il est parfaitement superflu de s'étendre trop longuement sur la nécessité de modifier ces deux articles.

Pour l'article 11, tout d'abord, le comité a estimé que tout comité digne de ce nom, doit être composé d'un nombre impair de membres. D'autre part, en demandant à l'assemblée générale d'en élire le vice-président, cette fonction est revalorisée aux yeux du comité.

S'agissant de l'article 12, la modification proposée a pour but de permettre une meilleure assise au comité, dans la mesure où un mandat peut atteindre 9 ans. Il faut se rendre d'ailleurs à l'évidence qu'il est de plus en plus difficile de trouver du monde.

Le Président tient tout de même à signaler que chaque membre du comité reste parfaitement libre de ne faire qu'un, voire deux mandats seulement, s'il le souhaite.

Mis en discussion, ces deux articles ne donnent lieu à aucune remarque ou objection.

Les articles 11 et 12, comme ci-après rédigés, sont donc acceptés à l'unanimité.

Art. 11.- Le Comité se compose de 7 membres, soit :

un président,
un vice-président,

5 membres représentant : un le district de Neuchâtel
un le district de Boudry
un le district du Val-de-Travers
un le district du Val-de-Ruz
un les districts du Locle et de La
Chaux-de-Fonds.

Le comité répartit lui-même les charges entre ses membres à l'exception du président et du vice-président qui sont élus à leur fonction.

Art. 12.- Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles. Leur mandat n'excédera toutefois pas plus de 3 périodes complètes consécutives. Les éventuels mandats exercés avant la nomination à une autre fonction ne sont pas pris en considération dans le calcul de la durée de celle-ci.

En cas de vacance à la présidence ou à la vice-présidence, l'assemblée générale élit un nouveau titulaire. Il en est de même pour les représentants des districts selon proposition des membres du district concerné.

Pour l'élection du président et du vice-président, on appliquera, dans la mesure du possible, une rotation entre les districts selon l'ordre mentionné à l'article 11.

En principe, le président et le vice-président devront être de districts différents.

7. ELECTIONS STATUTAIRES

Considérant les nouvelles dispositions de l'article 12 qui viennent d'être adoptées, l'assemblée doit donc procéder à la nomination d'un vice-président.

Le comité propose la candidature de Monsieur Claude Gerster, administrateur à Rochefort. Aucune contre-proposition n'étant avancée, notre collègue de Rochefort est élu tacitement.

A la suite de cette nomination, il appartient dès lors au district de Boudry de désigner son représentant, qui est présenté en la personne de Madame Florence Duvoisin, de Bôle. Aucune contre-proposition n'étant faite, cette dernière est élue tacitement.

Conformément encore une fois à ce nouvel article 12, notre caissier, Monsieur Jean-Claude Marti, arrive ce soir au terme de son mandat. Toutefois et compte tenu des circonstances, il accepte de le prolonger pour une dernière période de 3 ans. Comme aucune autre candidature n'est déposée, le caissier est reconduit tacitement dans ses fonctions pour la troisième et dernière fois.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE HONORAIRE

Le Président a le grand plaisir d'appeler à la tribune, Monsieur Jean-Pierre BETTONE, administrateur communal à St-Blaise, qui est fêté ce soir pour ses 25 ans d'activité.

En vertu de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale élève

ce collègue au rang de membre honoraire de la société par acclamation.

9. FIXATION DE LA COTISATION 1991

Estimant que la modification qui a été apportée l'année dernière a porté ses fruits, la participation à la séance de ce soir le prouve, le comité pense donc que la formule est bonne et qu'elle doit être reconduite pour 1991.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le maintien des cotisations telles que fixées en 1990.

10. ASSEMBLEE GENERALE 1992

- A) Communication du lieu de l'assemblée générale 1992 :
Chézaré St-Martin
- B) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant :
La vérification des comptes sera assurée par les collègues de
Dombresson et Savagnier, suppléant Fontaines.

11. DIVERS

Notre collègue Denis Lüthi déplore un manque d'harmonie entre communes dans l'application des émoluments de PH, et souhaite que le comité puisse, après concertation, élaborer une liste d'émoluments, comme cela se fait déjà sur le plan de l'état civil.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite Monsieur le Conseiller d'Etat, Michel von Wyss, à prendre place sur la tribune.

Après avoir apporté les salutations de son département et de ses collègues du Conseil d'Etat, Monsieur von Wyss relève combien il a été sensible aux paroles du Président, lorsque ce dernier a rappelé qu'une harmonieuse collaboration régnait entre l'Etat et les communes.

A ce sujet, Monsieur le Conseiller d'Etat tient, une fois encore, à remercier tous les administrateurs pour les efforts qu'il ont consentis lors de l'introduction du nouveau modèle de comptes. Il se dit conscient que des problèmes subsistent, mais il a bon espoir de voir ceux-ci résolus dans les meilleurs délais.

Il rappellera encore à chacun que 1992 sera une année d'élection pour les Conseils généraux et qu'il appartiendra bien aux autorités en place actuellement, d'accepter les comptes 1991.

D'autre part, il informe les administrateurs que le Fonds de compensation destiné aux communes en difficultés a été sensiblement augmenté et souligne que celui-ci est à la disposition des communes remplissant les conditions. Cependant, une aide n'est pas allouée d'office et il appartient bien aux communes elles-mêmes de la solliciter. A ce sujet encore, Monsieur von Wyss relève que le canton de Neuchâtel ne pourra pas rester encore longtemps le seul canton ne connaissant pas la péréquation financière, tant le fossé entre communes riches et pauvres se creuse.

Enfin, Monsieur le Conseiller d'Etat rappelle que ses collabora-

teurs directs, Messieurs André Ruedi et Armand Schaller, de même que, bien entendu, l'ensemble du personnel de son département, se tiennent toujours à l'entière disposition des communes.

Pour terminer, Monsieur von Wyss souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Pour clore la partie officielle de cette 65ème assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises, la parole est encore donnée au représentant de l'autorité communale de céans, en l'occurrence, Monsieur Jean-Gustave Béguin, Président de commune, qui remercie la société et plus particulièrement son comité d'avoir fait halte cette année dans sa commune.

Il relève l'intérêt avec lequel il a assisté aux délibérations de ce soir et présente ensuite, comme le veut la tradition, sa commune, pas tellement par les chiffres mais plutôt par le biais de quelques anecdotes, ceci avec toute la verve et l'esprit que chacun lui connaît.

Le Président remercie ces deux orateurs pour leurs aimables paroles qui clôturent de fort belle manière ces assises 1991.

Il prie ensuite chacun de suivre les directives de notre collègue Denis Lüthi, pour la partie récréative, qui débute par un apéritif offert par la Commune de La Sagne.

La séance est levée, il est 19.05 heures

**Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises**

**Le Président :
Raymond Frossard**

**Le Rapporteur :
J.-Jacques Landry**